

Tableau mentionné de l'autre part.

- | | |
|---|---|
| <p>1.—Ste. Anne des Monts et Matane,
 2.—Sandy-Bay et Métiis,
 3.—Ste. Flavie et Ste. Luce,
 4.—Rimouski et S. Anaclel,
 5.—Ste. Cécile et St. Fabien,
 6.—St. Simon et les Trois-Pistoles,
 7.—St. Eloi et l'Île Verte,
 8.—Cacouna et St. Arsène,
 9.—Rivière du Loup et St. Antonin,
 10.—Notre Dame du Portage et St. André,
 11.—St. Alexandre et Ste. Hélène,
 12.—Kamouraska et St. Paschal,
 13.—St. Denis et Mont-Carmel,
 14.—La Rivière Ouelle et St. Pacôme,
 15.—Ste. Anne et St. Onésime,
 16.—St. Roch et Ste. Louise,
 17.—St. Jean Port-Joly et St. Aubert,
 18.—L'Islet et St. Cyrille,
 19.—Le Cap St. Ignace et St. Thomas,
 20.—St. Pierre et St. François,
 21.—Berthier et St. Valier,
 22.—St. Raphaël et St. Cajétan,
 23.—St. Michel et Beaumont,
 24.—St. Gervais et St. Charles,
 25.—St. Lazare et Ste. Claire,
 26.—St. Hénédine et Ste. Marguerite,
 27.—St. Édouard et St. Malachie de Frampton,
 28.—St. George et St. François de la Beauce,
 29.—Lambton et Forsyth,
 30.—Ste. Marie et St. Elzéar,
 31.—St. Joseph et St. Frédéric,</p> | <p>32.—St. Sylvestre et Broughton,
 33.—St. Gilles et Ste. Agathe,
 34.—St. Ferdinand et Ste. Sophie d'Halifax,
 35.—St. Calixte et Ste. Julie,
 36.—St. Isidore et St. Lambert,
 37.—St. Anselme et St. Henri,
 38.—St. Joseph de la Pointe-Lévis et N. D. de la Victoire.
 39.—St. Jean Chrysostôme et St. Romuald,
 40.—St. Nicolas et St. Etienne de Lauzon,
 41.—St. Antoine et St. Apollinaire,
 42.—Ste. Croix et St. Flavien,
 43.—Lotbinière et St. Jean Deschailions,
 44.—Les Grondines et Deschambault,
 45.—St. Casimir et St. Alban,
 46.—Portneuf et Cap Santé,
 47.—St. Bazile et St. Raymond,
 48.—La Pointe-aux-Trembles et St. Augustin,
 49.—St. Colomb et Ste. Foye,
 50.—Ancienne Lorette et St. Ambroise,
 51.—Charlebourg et Beauport,
 52.—Ste. Catherine et Valcartier,
 53.—L'Ange-Gardien et le Château-Richer,
 54.—Ste. Anne et St. Joachim,
 55.—La Petite Rivière et la Baie St. Paul,
 56.—Les Eboulements et St. Irénée,
 57.—La Malbaie et Ste. Agnès,
 58.—Notre Dame de Laterrière et Hébertville,
 59.—Chicoutimi et St. Anne,
 60.—St. Alphonse et St. Alexis de Bagot</p> |
|---|---|

N. B.—MM. les Curés de l'Île-aux-Coudres, de l'Île-aux-Grues, du Cap-Rouge, des Ecnreuil, de St. Bernard, de Tring, de Leeds, de Buckland, de Wolfstown, de St. Modeste, de St. Féréol, de Laval, de St. Urbain, de St. Fidèle, de l'Anse St. Jean, de Roberval et du lac Témiscouata dont les paroisses ne sont pas mentionnées dans le tableau ci-dessus, pourront venir à la retraite en les recommandant aux soins de leurs confrères voisins.